

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUILLET 2021

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

3. Emprunt de la RCA 2021 - Octroi d'une garantie par la Commune - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

4. Mandat de gestion, règlementation pour les logements rue du Pérreón 85 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

5. Mandat de gestion, règlementation pour les logements rue des Fosses 12 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

6. Ordonnance de police - Annulation de la fête au village de Louveigné - Communication

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

7. Fabrique d'Eglise Saint Nom de Jésus de Chanxhe - Budget 2022 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 19 voix pour et 1 abstention (MCS).

8. FE 434 Fabrique d'Eglise Saint Martin de Sprimont - Budget 2022 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 19 voix pour et 1 abstention (MCS).

9. Fabrique d'Eglise Sainte-Anne de Lincé - Budget 2022 - Approbation

Rien de la commune mais ils ont pas mal de loyer

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

10. Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné - Budget 2022 - Approbation

Rien de la commune mais ils ont pas mal de loyer

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

11. Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné - Modification Budgétaire 2021 N°1 - Approbation

Pas très détaillé mais je ne vois rien de la commune

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

12. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Dolembreux - Budget 2022 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 19 voix pour et 1 abstention (MCS).

13. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Florzé-Rouvreux - Budget 2022 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 19 voix pour et 1 abstention (MCS).

14. Fabrique d'Eglise Saint-Léonard de Banneux - Budget 2022 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

15. Fabrique d'Eglise La Vierge des Pauvres de Banneux - Modification Budgétaire 2021 N°1 - Approbation

Rien de la commune ?

Pour

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

16. Fabrique d'Eglise La Vierge des Pauvres de Banneux - Budget 2022 - Approbation
C'est une petite rectification
Pour
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

17. Assemblée générale extraordinaire de IMIO du 28.09.2021 - Approbation
Ce point est approuvé avec 16 voix « pour » et 4 « abstention » (MCS).

Le point « Décide de n'être pas physiquement représenté à l'Assemblée Générale et de transmettre sa délibération sans délai à l'intercommunale ... » est approuvé à l'unanimité.

18. Association de projet "Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève" - Rapport d'activités 2020-2021 et comptes annuels 2020 - Approbation
Le point sera reporté, le report est approuvé à l'unanimité.

19. Règlement communal portant sanctions administratives des incivilités, des infractions mixtes, des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement et des infractions aux dispositions concernant le signal C3 - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

20. Adhésion à une centrale d'achats de l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle - Mise à disposition d'une solution de gestion des ressources humaines, de la paie, des services de secrétariat social et du pointage - Approbation
Ce point a été approuvé avec 14 voix pour 4 contre (MCS) et 2 abstentions (CDH +).
A la lecture des documents, certains point nous posent problème (contrat de 7 ans, changement régulier d'administrateur ...)
Selon notre mouvement, la commune délègue au délégué qui délègue !
Nous nous retrouvons face à un système tentaculaire comme nous en avons connu avec Publifin !

21. Marché de Fournitures - Achat de deux véhicules neufs pour le service travaux - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

22. Marché de Travaux - Ecole de Dolembreux : Ventilation des classes du 1er étage - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

23. Marché de Travaux - Rénovation de la toiture existante de l'école de Florzé - Approbation
74205 euros en partie subsidié
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

24. Vente à Monsieur Jean-Yves DOHOGNE d'une parcelle de terrain communal jouxtant sa propriété - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

25. Demande de la s.r.l. Atlas Invesco - Cession de voirie (clos en Bonnier) et ses équipements - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

26 Enseignement communal - Cours de langue en **3ème et 4ème années primaires** - Prise en charge de périodes de langue et du traitement de l'agent y afférent - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

27. Enseignement communal - Cours de langue en **5ème et 6ème années primaires** - Prise en charge de périodes de langue et du traitement de l'agent y afférent - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

28. Enseignement communal - Prise en charge de **10 périodes d'éducation physique** et du traitement de l'agent y afférent - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

29. Enseignement communal - Prise en charge de **5 périodes d'éducation à la philosophie** et à la citoyenneté et du traitement de l'agent y afférent - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

30. Enseignement communal - Prise en charge de **24 périodes d'instituteur(trice) primaire** et du traitement de l'agent y afférent - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

31. Enseignement communal - Prise en charge de 3 périodes d'instituteur(trice) primaire et du traitement de l'agent y afférent - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

32. Subventions aux communes touchées par les inondations des 13, 14, 15 et 16 juillet 2021 - Convention - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Divers

MCS : le 30 juin 2021 le Mouvement Citoyen a envoyé une lettre ouverte concernant le projet de la société Kauffman. Il s'agit d'un site SEVESO à la limite de la Commune de Sprimont. Le projet tel que présenté aurait un impact sur une partie des citoyens sprimontois.

Aujourd'hui, le 29 juillet 2021, le Collège a transmis par mail à l'ensemble du Conseil communal la réclamation introduite dans le cadre de la demande de permis unique de classe 2 par la S.A.

KAUFMANN en vue de la relocalisation complète de ses activités sur le site de Martinrive.

Cette réclamation a été transmise à l'administration communale d'Aywaille le 5 juillet 2021.

Le 13 juillet dernier, une conseillère MCS a eu l'occasion de participer à un réunion publique d'information organisée par l'administration d'Aywaille et le promoteur du projet. Cette séance dite d'information s'est déroulée après la date de clôture de l'enquête publique. Un premier non-sens et un manque de respect envers les citoyens.

Selon le Mouvement Citoyen ce projet pose question sur plusieurs points qui, à la lecture de la lettre de réclamation introduite par le Collège, se rejoignent :

- Les citoyens concernés n'ont pu être informés que par les médias ou d'autres citoyens habitants à proximité de la commune d'Aywaille
- Le délai permettant de prendre connaissance de l'ensemble du dossier était insuffisant
- Les circonstances dans lesquelles l'enquête a eu lieu (période Covid) doivent être prises en compte
- Le dossier ne facilite pas la compréhension et ne permet pas aux citoyens de prendre connaissance des tenants et aboutissants de ce dossier
- Certaines informations semblent volontairement floues. Par exemple le plan zone Natura 2000 annexé au permis ne correspond pas exactement au plan officiel du plan Natura 2000 dont les citoyens ont pu avoir une copie certifiée conforme
- Les informations sont éparpillées sur différents documents (rapport techniques, procès-verbaux, ...) et certaines informations fluctuent d'un document à l'autre
- Quant à la répercussion du charroi sur les voiries sprimontoises, il est indiqué à la page 12 de l'annexe 5 « *L'accès au site est essentiellement réalisé par la nationale qui longe le futur site sur toute sa longueur. La nationale relie Aywaille à Comblaint-au-Pont. Les convois pour transports dangereux d'approvisionnement emprunteront la sortie Sprimont pour se rendre au site afin de respecter le règlement ADR obligeant la planification des transports en évitant les centres*

urbains. ». L'itinéraire envisagé par les demandeurs a pour but de protéger et de contenter les riverains du centre d'Aywaille sans tenir compte de la sécurité des Sprimontois et des Comblinois. Sprimont ne serait-il pas concerné comme un centre urbain ? Les voiries communales et autres centres de Sprimont seront également impactés par les convois de livraison alors qu'il y a déjà de nombreuses doléances des riverains quant au taux de fréquentation du charroi lourd, entraînant un souci de sécurité, dans et aux abords des villages. La demande de permis n'apporte aucune information quant aux itinéraires qui seront empruntés par les transporteurs.

- Dans l'invitation aux riverains transmise par M. le Bourgmestre d'Aywaille il est évoqué un semi-remorque tous les deux jours or dans l'annexe 15 on parle de deux à trois semi-remorques par jour.
- Il n'y a pas d'information quant aux procédures mises en place en cas d'accident. Quid en cas d'accident de train de passagers ou de marchandises ? en cas d'incendie sur le site ? en cas d'accident lié à un véhicule qui s'encastrerait sur le site ? en cas de feu de forêt ?
- Il n'y a pas d'information quant aux mesures prises pour limiter une pollution éventuelle de l'Amblève en cas de défaillance. Les études de risque liées aux incidents majeurs ne tiennent pas compte du relief.
- Les activités de chasse et la régulation du gibier devraient être établies car susceptibles d'entraîner des accidents. Il est également rappelé la difficulté d'accès au site par les services de secours en cas d'incendie, cf. l'incendie au pied du château de l'Amblève.
- Quant au bruit : lors de la séance d'information il a été dit que les caristes qui cognent les casiers l'un contre l'autre font des pics de bruit qui pourraient atteindre des pics jusqu'à 130 décibels.
- La définition de la zone n'est pas claire. On parle de zone mixte or la zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de services, de distributions, de recherches ou de petites industries.

Dans la réclamation du Collège datée du 5 juillet, le Collège demande l'organisation d'une réunion de concertation dans les meilleurs délais.

Cette réunion a eu lieu le 8 juillet entre les collèges de Aywaille, Sprimont et Comblain en présence du demandeur du permis. Les conseillers communaux n'étaient pas conviés à cette réunion, raison pour laquelle les membres du Mouvement Citoyen ont participé à la réunion publique organisée pour les riverains d'Aywaille, **les riverains de Sprimont n'ayant même pas été informés.**

Qui parmi les membres du Collège a pu participer à la réunion du 8 juillet ?

Quelles ont été les questions posées et les réponses données ?

Une réponse a-t-elle été donnée concernant les observations apportées dans le courrier de réclamation ?

Le Collège : comme signalé, le Collège a été interpellé par des citoyens sprimontois l'informant de la situation du dossier et des dates de l'enquête publique. Comme il s'agit d'un permis unique de classe 2, l'administration d'Aywaille, dans le cadre de l'enquête publique, n'avait l'obligation d'informer que les propriétaires des parcelles situées dans un rayon de 50 mètres des limites des parcelles concernées par le projet. C'est étonnant par rapport à l'importance du dossier.

Dès que le Collège a été interpellé, il a pris connaissance, ainsi que le service environnement du dossier et des nombreux documents de l'enquête afin d'établir un courrier de réclamation.

Dans la mesure où les contacts sont cordiaux entre Communes, et malgré que le Collège comprend l'intérêt socio-économique du projet, M. le Bourgmestre a contacté M. le Bourgmestre d'Aywaille afin de lui faire savoir que le Collège de Sprimont aurait souhaité être averti et être invité préalablement à une réunion de concertation au regard de la situation géographique très proche et à toutes les nuisances qui devraient être supportées par les citoyens sprimontois. Le Collège sprimontois, en tant que gestionnaire de la commune voisine a insisté pour avoir une réunion de concertation distincte de la réunion publique déjà programmée pour les riverains.

Une réunion en visio a donc été programmée le 8 juillet. A l'exception de M. Moray, l'ensemble du Collège était présent. Le responsable du service environnement ayant bien analysé le dossier était également présent.

En résumé, puisque le courrier de réclamation fait quatre pages, voici quelques points abordés :

- Pour les merlons dont la hauteur est insuffisante : la réponse a été que les crues importantes n'existent plus. L'actualité récente a prouvé le contraire.
- Le fait de ne pas avoir été informé préalablement.
- Le fait que ce ne sont pas les trajets les plus courts qui seront empruntés. En passant par Aywaille il y a une distance de 6km alors que si on passe par Sprimont il y a 16km. Le centre de Sprimont n'est pas moins urbain que le centre d'Aywaille. Il est clair que la partie la plus courte est celle empruntant le centre d'Aywaille.
- Sprimont connaît déjà un charroi important vu l'activité des zonings socio-économiques et les centres carriers.
- En terme de sécurité : l'auteur de projet a expliqué que les risques d'accidents étaient mineurs, que les citernes étaient sous terre et mieux protégées.
- Le problème des fumées qui pourraient, en cas d'incident, venir sur le territoire sprimontois. A ce propos, l'auteur de projet a montré une série de courbes d'analyse de risques expliquant que les retombées en cas d'accident majeur iraient jusqu'au maximum Martinrive. Cela reste théorique.

En conclusion, bien que favorable à la réalisation d'un tel projet au regard de son aspect socio-économique, le Collège ne peut que remettre un avis défavorable sur le projet sur base des éléments présentés dans le cadre de l'enquête publique.

MCS : il est interpellant que, lors de la réunion publique du 13 juillet, lorsque le Bourgmestre d'Aywaille est interpellé quant à la position de la Commune de Sprimont, il ait répondu que le Collège avait été invité à une séance d'information préalable tout en ne précisant pas que le Collège de Sprimont, défavorable au projet, avait également soulevé de nombreux points. Il est regrettable que les citoyens sprimontois présents lors de cette réunion n'aient pu être informés que le Collège était défavorable au projet.

Il est également précisé que la présentation publique n'a pas répondu à toutes les questions que se posent les citoyens. Dans la mesure de la réponse laconique de M. le Bourgmestre d'Aywaille, le Collège de Sprimont peut-il être certain que la réclamation qu'il a introduite aura été annexée au dossier transmis à la Région wallonne ?

Le Collège sera-t-il informé de l'avancement du dossier ?

Un conseiller MCS précise que selon les dires d'un chauffeur de chez Kauffman c'est bien trois camions par jour qui circuleront.

Une conseillère CDH+ ajoute que vu que le site est à présent complètement sous l'eau suite aux fortes et récentes inondations, la Région wallonne va plus que probablement être attentive à la situation et imposer une série de vérifications, de précisions techniques avant d'approuver le projet tel que présenté.

Le Collège informe qu'il a reçu l'accusé de réception de sa réclamation et que c'est **une obligation légale pour l'administration d'Aywaille d'annexer toute réclamation au dossier**. Cet accusé sera transmis à l'ensemble des conseillers. Légalement, s'agissant d'un permis unique de classe 2, la Commune d'Aywaille ne doit transmettre que la décision au réclamant. Le Collège ne devrait donc recevoir que la décision prise. Le Collège fera toutefois en sorte de rester informé.

MCS : il y a actuellement un appel à projet pour faciliter l'accès et le soin aux animaux des publics fragilisés. Les candidatures doivent être rentrées pour le 30 août 2021, raison pour laquelle le Mouvement Citoyen se permet d'en parler.

Le Collège : un mail a été réceptionné ce 29 juillet informant que la date de remise des candidatures a été reportée au 15 septembre 2021 en raison des intempéries. La question de rentrer un dossier a été posée. Toutefois, avant de rentrer sa candidature, il faut bien lire l'ensemble de l'appel à projet et voir s'il existe bien sur la Commune de Sprimont les structures adéquates. En effet, un vétérinaire n'a pas nécessairement l'infrastructure pour garder les animaux plus longtemps que nécessaire et inversement un chenil n'a pas nécessairement l'infrastructure adéquate au niveau médical.

MCS : des riverains de la rue du Néronry ont signalé que certains immeubles déversent encore des eaux usées dans le caniveau. Êtes-vous au courant de la situation et si tel est le cas, est-ce qu'il est prévu d'y remédier ?

Le Collège : nous ne sommes pas au courant. Il est souhaitable que ces personnes prennent contact avec le service travaux afin de pouvoir situer le problème. Il arrive en effet parfois que lors du raccordement les tuyaux, eau claire et eau usées, soient inversés. Dans un tel cas, le service travaux prend contact avec le propriétaire afin de régulariser la situation

CDH+ : au regard des événements dramatiques récents, il est vivement recommandé d'être attentif aux constructions autorisées en zone karstique.

Un exemple flagrant est celui du projet en cours rue Cochetay et du débordement du chantoir rue Gros Confins.

Le Collège : le service urbanisme a déjà interpellé les auteurs de projet en leur demandant de bien ré analyser leur projet au regard des inondations récentes et de faire toutes les vérifications nécessaires. Le Collège ne peut toutefois plus rien leur imposer puisque le permis a été délivré. Il faut noter que ce permis prévoit toute une série de mesure : les eaux seront mieux canalisées au niveau du lotissement afin de diriger les eaux plus facilement. Chaque maison est équipée d'une citerne d'eau de pluies dont les eaux seront ensuite dirigées vers un bassin d'orage avant d'arriver dans le chantoir.

Lors de la délivrance du permis, il a été demandé au Service Public de Wallonie, chargé de l'entretien des chantoirs de procéder à sa remise en état.

MCS : dans le même registre il faudra veiller lors de la mise en oeuvre de la ZACC rue des Douze Hommes à Banneux à cet aspect. Une étude pour les eaux de surface devra absolument être réalisée.

Le Collège : une nouvelle cellule régionale existe à présent pour aider les communes à gérer les zones inondables. Il s'agit de la cellule GISER qui est d'une aide très précieuse. Par exemple, ils imposent à présent de canaliser l'eau naturellement par la réalisation de fossés.

Il pourra donc avoir recours de leur avis lors de la mise en oeuvre de la ZACC à Banneux.